

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	33 (1904)
Heft:	9
Rubrik:	Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A V I S

La *Feuille officielle* a publié, dans les N°s 14 et 15 du mois d'avril, le Règlement pour le Dépôt central du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires, dont les dispositions ont été arrêtées par le Conseil d'Etat, le 22 mars 1904.

Ce Règlement, qui est entré en vigueur, abroge celui du 24 août 1889.

* *

Par arrêté du 9 avril 1904, le Conseil d'Etat fait savoir que les vaccinations et revaccinations publiques auront lieu à la maison d'école ou dans un autre local convenable en dehors de l'auberge, du 1^{er} mai au 15 octobre prochain.

Voir la *Feuille officielle*, N°s 15 et 16.

* *

On nous prie d'informer le corps enseignant de la partie française du canton que la première édition du livret scolaire est épuisée. Une nouvelle édition est en préparation. Elle ne pourra sortir de presse avant le mois de juin. Le bureau du matériel scolaire ne répondra pas avant cette date aux demandes qui lui seront adressées à cet égard.

Direction de l'Instruction publique.

* *

Le Comité d'organisation du II^e Congrès international de l'enseignement du dessin a tenu, à Berne, le 9 avril, une séance très importante.

1^o Il a appelé comme secrétaire du Congrès, M. P. Philipona, journaliste, à Berne ;

2^o Il a pris connaissance des adhésions au Congrès, au nombre de 390, dont 97 seulement viennent de Suisse et des délégations. Les gouvernements de France, d'Allemagne, de Grande Bretagne, d'Autriche, des Etats-Unis d'Amérique, de Hollande, de Suède ont désigné des représentants officiels, de même que les grandes villes de Londres, de Berlin, de Munich et d'autres encore.

3^o Il a décidé :

a) Que les vœux émis par les rapporteurs généraux pour être mis en discussion au Congrès seront traduits dans les deux autres langues et imprimés à la suite des rapports ;

b) Que les travaux des rapporteurs généraux seront imprimés dans les langues française, allemande et anglaise, question par question, en deux volumes correspondant aux deux sections du Congrès et distribués aux congressistes au commencement de juillet ;

c) Que, vu l'importance des questions et l'étendue des rapports, l'ouverture du Congrès sera avancé d'un jour, et le Congrès se tiendra au *Palais de l'Université de Berne, du mardi 2 au samedi 6 août* ;

d) Que des conférences auront lieu chaque matin avant les séances du Congrès, sur des sujets se rapportant au dessin, aux Beaux-Arts et à l'enseignement professionnel.

